



ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE

SANTÉ PUBLIQUE - MÉDICAMENT - PRODUITS DE SANTÉ - BIOLOGIE - SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris

Personne morale de droit public placée sous la protection du Président de la République

CONCERTATION CITOYENNE SUR LA VACCINATION

Communiqué adopté par le Conseil, le 16 décembre 2016

L'Académie nationale de Pharmacie, très mobilisée depuis toujours sur la prévention des maladies infectieuses, n'a cessé d'exprimer ses inquiétudes devant la baisse générale de la couverture vaccinale, responsable de la résurgence de maladies qui semblaient appartenir au passé telles que la rougeole. Soulignant que la vaccination est l'une des plus grandes avancées en santé publique, l'Académie a également maintes fois rappelé que la vaccination a permis l'éradication de la variole et la chute drastique des cas de poliomyélite au niveau mondial.

En dépit de ces constatations, la défiance à l'égard de la vaccination s'est accrue en France au cours de ces dernières années. L'état des lieux dressé par le rapport du Comité d'orientation de la concertation citoyenne sur la vaccination est à cet égard édifiant : baisse de la couverture vaccinale contre le méningocoque en fonction de l'âge, baisse de la couverture vaccinale des jeunes filles contre le papillomavirus, baisse alarmante de la vaccination des populations à risque contre la grippe saisonnière.

Ce Comité d'orientation, mis en place il y a moins d'un an par Madame la Ministre de la Santé, Marisol TOURAINE et coordonné par le Pr Alain FISCHER et Mme Claude RAMBAUD, s'est appuyé sur les conclusions de deux jurys, un jury de professionnels et un jury de citoyens. Pour éditer ses recommandations, il a également pris en compte les résultats de deux enquêtes montrant qu'en cas de suppression des obligations vaccinales, plus de 20 % des parents âgés de moins de 30 ans ne feraient plus vacciner leurs enfants contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite et que plus de 15 % des médecins n'insisteraient pas sur l'importance de cette vaccination chez l'enfant.

L'Académie nationale de Pharmacie, tout en répétant que la vaccination est un acte individuel pour un bénéfice collectif, se joignant au très nombreuses sociétés scientifiques, médicales et collègues professionnels (26 à ce jour), **soutient très fortement les recommandations émises par le Comité d'orientation, en particulier :**

- **la simplification** du parcours vaccinal ;
- l'amélioration de la **formation initiale et continue** de tous les professionnels de santé ;
- **l'élargissement** du caractère obligatoire de la vaccination, en particulier chez les enfants. A cet égard l'Académie rappelle que, suite à l'épidémie de rougeole, elle avait elle-même

formulé, dès 2011, des recommandations concernant l'obligation de la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (vaccin ROR).

- l'Académie souhaite également que tous les professionnels de santé adoptent une **attitude exemplaire** en ce qui concerne leur propre vaccination avec un maintien de l'obligation vaccinale dans les conditions précitées dans le rapport du Comité d'orientation. Il s'agit là, d'une attitude responsable envers les patients les plus fragiles.

L'Académie nationale de Pharmacie insiste sur la nécessité d'une mise en place de ces mesures de santé publique dans les plus brefs délais.